

Règlement 2018

Les 100km de Rhuy



La participation à l'épreuve du 100km implique l'acceptation du présent règlement et de toute consigne adressée par les organisateurs aux participants.

Les 100km de Rhuy est une course organisée par l'association Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan.

1- Description de l'épreuve

La course des 100km de Rhuy est un trail de 100km, en une seule étape, en semi-autonomie et imposant aux participants une certaine prise en charge d'eux-mêmes. Le temps maximal est fixé à 15h (toutes pauses comprises).

Le départ se fera derrière l'église de la commune Le Tour du Parc, le samedi **29 septembre 2018, à 7h00**. L'épreuve est limitée à **99 coureurs**. L'arrivée est également prévue à Le Tour du Parc, au même endroit.

Pour cette édition «0», il n'y a pas de classement ni de chronométrage.

2- Conditions générales

L'épreuve est ouverte à toute personne âgée d'au moins 20 ans au jour de l'épreuve, licenciée ou non.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout incident ou accident pouvant survenir, avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect du règlement.

3- Conditions d'admission des concurrents

a- Dates

Les inscriptions se feront du 1^{er} août 2018 au 15 septembre 2018 inclus (selon disponibilités). Elles seront clôturées dès que le nombre maximum d'inscrits sera atteint.

b- Procédure d'inscription

Les inscriptions se feront en remplissant le formulaire sur le site de l'Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan <http://www.raid-golfe-morbihan.org> et l'envoi, par mail, d'un certificat médical datant de moins d'un an à la date du 29 septembre 2018 ou la copie d'une licence à jour. Pour finaliser l'inscription, un chèque de 40€ (frais d'inscription) devra être envoyé à l'adresse suivante :

Association Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan
39 bis, rue Albert 1er
56000 Vannes

L'inscription aux 100km de Rhuy ne sera validée qu'avec le formulaire rempli, le chèque et un certificat médical ou la copie de la licence. En cas de dossier incomplet, l'inscription ne sera pas prise en compte.

c- Certificat médical ou licence

Le certificat médical ou la licence est obligatoire pour participer à une compétition hors stade. Aucune inscription ne sera validée sans un certificat médical ou une licence valide.

Participation aux compétitions (Arrêté ministériel du 24 juillet 2017)

Principe : «L'inscription à une compétition sportive est subordonnée à la présentation d'une licence dans la discipline concernée. Exception : A défaut de présentation de cette licence, l'inscription est subordonnée à la présentation d'un

certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernés en compétition.»

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard des articles L231-2 et L231-3 du Code du sport, les participants devront être :

- ou titulaires d'une licence **Athlé Compétition ou Athlé Running** délivrée par la FFA (*).
- ou titulaires d'un Pass'running ou Pass J'aime Courir délivré par la FFA (*).

* : Fournir une photocopie du ou des documents correspondants (année en cours).

- ou en possession d'un certificat médical, dûment signé, de moins d'un an au jour de la course, stipulant la mention suivante : « pas de contre-indication médicale à la pratique de la course à pied en compétition ».

Ces documents seront conservés par l'organisation.

d- Annulation d'engagement

Les demandes d'annulation d'engagement devront être justifiées par un certificat médical pour être remboursées de la totalité des frais d'inscription.

Attention : si nous ne recevons pas de certificat médical de contre-indication à la course à pied, l'inscription sera annulée et ne pourra pas être remboursée.

4- Catégories 2018

Espoir	1996 - 1998
Sénior	1979 - 1995
Master 1	1969 - 1978
Master 2	1959 - 1968
Master 3	1949 - 1958
Master 4	1939 - 1948
Master 5	1938 et avant

5- Barrières horaires

Afin de pouvoir poursuivre l'épreuve, les concurrents devront impérativement quitter les sites suivants dans les délais indiqués ci-dessous:

Point	Ravito	Commune	Lieu dit	Ouverture Fermeture		Départ Sa 29:		
						Dist	entre	Barrière horaire
								Heure
N°2	2	Sarzeau	Kerbodec	07:28	10:35	21,6	8,0	10:05
N°3	3	Sarzeau	Le Logeo	08:47	13:13	40,1	6,7	12:43
N°5	5	Arzon	Capitainerie	10:36	16:26	62,6	12,9	15:56
N°6	6	Saint Gildas	Port aux Moines	11:44	18:43	76,6	14,0	18:13
ARRIVEE	arrivée	Le Tour du parc	Eglise	13:41	22:00	100,0	9,0	22:00

Ce tableau est basé sur une vitesse de course de 7km/h minimum.

6- Abandons

En cas d'abandon, le concurrent devra impérativement aussitôt prévenir le PC Course par téléphone. Le numéro à contacter sera transmis lors d'un mail d'information avant la course ainsi que lors du briefing.

a- Rapatriement

Une navette circulera sur le parcours pour prendre en charge les abandons. Les concurrents seront rapatriés sur le site de l'arrivée, à l'église de Le Tour du Parc.

b- Sécurité

Le participant qui utilise un moyen de rapatriement autre que celui mis à sa disposition par l'organisation, agit sous sa propre responsabilité et non sous celle de l'organisation.

7- Assistance médicale

Un médecin sera présent durant toute la durée de l'épreuve. Il est habilité à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité que la sécurité générale de l'épreuve.

8- Assurance

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement auprès de toute compagnie d'assurance contre le risque de perte de revenus en cas d'accident entraînant une incapacité de travail temporaire ou permanente, partielle ou totale. **La responsabilité de l'association sera dérogée après abandon ou disqualification.**

9- Equipement obligatoire

- Sac de course
- Pièce d'identité
- Téléphone portable
- Couverture de survie
- Bande élasto de 6 à 8 cm de large
- Lampe frontale
- Brassard rétro réfléchissant
- Veste coupe-vent
- Gobelet individuel 15cl
- Réserve d'eau 1,5L minimum
- Réserve alimentaire
- Carte du parcours

10- Boissons et nourriture

Le principe de cette course est la semi-autosuffisance alimentaire. Néanmoins, les postes de ravitaillement (tous les 15km, dont un à l'arrivée de la course à «Le Tour du Parc») approvisionneront les participants en boissons et en nourriture de type course (fruits, fruits secs, gâteaux sucrés et salés).

Entre ces postes, les participants seront en autonomie complète et devront compter uniquement sur leurs propres boissons et leurs réserves alimentaires.

Un ravitaillement plus important avec de la nourriture chaude sera mis en place au Port du Crouesty à Arzon (pâtes, jambon, soupe).

11- Assistance personnelle et sac d'assistance

Une assistance personnelle sera autorisée exclusivement sur le poste de ravitaillement suivant : **Port du Crouesty à Arzon** ou un accompagnateur pourra fournir au coureur rechange et affaires, avec un sac de 30L maximum.

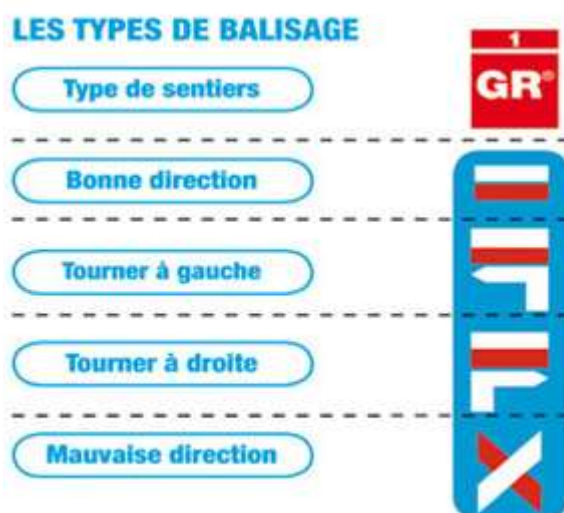
12- Parcours

Le parcours emprunte les chemins de randonnée de la presqu'île de Rhuy (GR 34) et traverse 5 communes (Le Tour du Parc, Saint Armel, Sarzeau, Arzon et St Gildas-de-Rhuy), entre le Golfe du Morbihan et l'Océan Atlantique.

Les participants doivent avoir des notions d'orientation, la connaissance de la signalétique du GR34 (voir photos ci-dessous) et doivent savoir s'appuyer sur la cartographie de l'organisation, qui sera mise sur le site internet de L'Ultra Marin. Il y aura également un lien pour télécharger la trace GPS du parcours. Nous vous conseillons donc de vous équiper d'un GPS pour avoir le tracé de la course.

Le participant s'engage également à respecter le code de la route sur l'ensemble du parcours.

Attention! C'est un trail : il peut y avoir des passages dans l'eau, sur le sable et sur des sentiers techniques avec de faibles dénivelés.



www.ffrandonnee.fr

13- Environnement et respect

- 1- Le parcours se trouve en Zone NATURA 2000 et quelques sentiers appartiennent au Conservatoire du Littoral qui nous autorise à y accéder sous certaines conditions. En respectant les tracés autorisés, un balisage sans marquage, la signalisation des zones sensibles, l'organisation s'engage à respecter ces conditions et contribue ainsi au respect de l'environnement, à la protection des habitats, de la faune et de la flore. Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par le directeur de course, en particulier la gestion des déchets, le respect du tracé dans les zones humides.
- 2- **Disqualification : en cas de pollution ou de dégradation des sites par un concurrent ou son assistance.**

Chaque concurrent doit impérativement conserver ses emballages et ses débris jusqu'au ravitaillement suivant où les déchets peuvent être déposés.

14- Récompenses

Tous les participants recevront un T-Shirt de l'évènement et une boîte de gâteaux.

15- Droit à l'image

Par leur inscription, les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et les médias à utiliser les photos ou les images audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

16- Conditions exceptionnelles

L'organisation se réserve la possibilité d'annuler la manifestation pour des raisons de sécurité (intempéries).

17- Mise hors course

L'organisation se réserve la possibilité d'exclure de l'épreuve tout participant refusant de se soumettre à ce règlement ou risquant de mettre en danger sa propre sécurité ainsi que celle des autres.